



SELH (CSQ)

Syndicat de l'enseignement
de Louis-Hémon (CSQ)

ÉDITION DU 24 FÉVRIER 2015

INFORMA

Juvénat St-Jean (école privée)

Nous avons appris, par l'entremise d'un article paru le 20 février dernier dans le journal le Quotidien, que le Juvénat de Dolbeau-Mistassini avait mis en place un partenariat avec la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, pour tenter de sauver l'institution. Avons-nous bien lu? Le Juvénat Saint-Jean, une école privée qui est déjà en partie financée par le public, qui fait compétition à nos cinq écoles secondaires, tenterait une approche avec notre commission scolaire afin de diminuer de 30 000 \$ ses frais de transports. Le préfet de la MRC Maria-Chapdelaine, Jean-Pierre Boivin, qui est membre du comité de sauvegarde et qui a enseigné dans cette institution, dit dans l'article espérer que les deux organisations s'entendent. Plus surprenant encore, nous y apprenons que la commission scolaire, par le biais des commissaires, a abordé ce point et qu'en plus, la décision a été reportée!

Il en sera encore question le 17 mars prochain lors de la prochaine réunion du conseil des commissaires à Dolbeau. Espérons alors que notre institution publique ne vienne pas en aide à un concurrent du privé! Le dossier aurait dû être clos lors de la réunion des commissaires du 17 février dernier, point à la ligne!



CRÉATION DU GROUPE FACEBOOK LA FSE EN NÉGO



Dans le but de poursuivre notre mobilisation sur le Web et les réseaux sociaux et de mettre en œuvre le plan de communication adopté à l'automne, le groupe

Facebook **La FSE en négo** vient tout juste d'être créé.

Après réflexion, nous avons opté pour un « groupe privé », qui est facile à trouver sur Facebook et par les moteurs de recherche, mais dont les publications ne sont accessibles qu'aux membres du groupe. Comme prévu, nous invitons les membres à y partager des photos, vidéos et textes en lien avec les actions de mobilisation.

Des éléments seront ensuite rediffusés sur la page Facebook régulière de la FSE. De plus, comme le groupe est privé, il servira aussi de lieu d'échange et pourra être utilisé afin de diffuser de l'information sur les actions de mobilisation à venir.

Nous vous invitons donc à faire une demande d'adhésion au groupe **La FSE en négo** en faisant une recherche sur Facebook ou en vous rendant directement à l'adresse ci-dessous. Nous vous suggérons aussi d'inviter vos collègues à faire de même. Du même coup, nous invitons celles et ceux qui ne l'ont toujours pas fait à « aimer » la page de la FSE.

Groupe **La FSE en négo** :

<https://www.facebook.com/groups/516199385188481/>

Page régulière de la FSE :

<https://www.facebook.com/FSECSQ>

ANNULLATION D'UNE ENTENTE DE RETRAITE PROGRESSIVE DANS LA PREMIÈRE ANNÉE

D'entrée de jeu, rappelons que le dépôt patronal représente une position initiale de négociation. Il ne faut donc pas céder à la panique et laisser le processus de négociation suivre son cours. **Les dispositions actuelles pourraient très bien être maintenues ou des mesures transitoires mises en place.**

L'information suivante vise à donner des précisions additionnelles pour ceux qui envisagent l'annulation de leur retraite progressive ou d'adhérer à une retraite progressive d'ici le 1^{er} avril prochain. Ces personnes devront alors prendre une décision dans un avenir rapproché.

Des membres qui craignent que les mesures annoncées leur soient imposées pourraient préférer annuler l'entente pour rester en poste plus longtemps.

Rappelons que dans le dépôt patronal initial, une retraite avant le 1^{er} janvier 2017 ne serait aucunement touchée par les mesures.

Quand peut-on annuler une retraite progressive?

Il est possible d'annuler une retraite progressive **au cours de sa première année.**

Conséquences d'une annulation sur le régime de retraite

- Lorsque l'entente est annulée, elle est réputée n'avoir jamais existé et la personne membre conserve le droit de se prévaloir d'une retraite progressive ultérieurement;
- Le service et le salaire reconnus refléteront le temps réellement travaillé;
- Le temps non travaillé est considéré en congé sans traitement et il peut être

racheté au coût de 200 % des cotisations (si les formulaires de rachat sont reçus par la CARRA dans les 6 mois de la fin de l'absence). C'est donc dire que la personne membre devra déboursier des cotisations additionnelles.

- Il est à noter que si l'absence était de 20 % ou moins, il n'y aurait pas de cotisations additionnelles à déboursier.

Chaque cas est particulier et, ultimement, le choix revient aux membres en fonction de l'information actuellement disponible.

D'ici le renouvellement de la convention collective, nous vous invitons à prendre part aux différentes actions de mobilisation dans les écoles et les centres, d'être présent lors des assemblées générales et des manifestations à venir. Il est très important de démontrer notre solidarité et notre mécontentement envers ce gouvernement.

Ensemble, nous pouvons faire changer les choses.

Mario Simard, vice-président
Responsable de l'action-mobilisation



FIN DE L'ÉDITION RÉGIONALE DU CONCOURS *CHAPEAU, LES FILLES!*

C'est avec consternation et déception qu'on a appris, au moment même où se déroule la Semaine de la persévérance scolaire, l'intention du gouvernement d'abolir l'édition régionale du concours *Chapeau, les filles!*, destiné à promouvoir la formation professionnelle et technique et les métiers non traditionnels auprès des femmes.

Les inscriptions de filles aux cours de formation professionnelle ne représentent que 10 % et ces dernières se dirigent encore difficilement vers les métiers non traditionnels, d'où la nécessité de poursuivre tous les efforts en cette matière. Encore une décision du gouvernement d'attaquer une fois de plus des mesures visant les femmes. Les avancées de celles-ci dans plusieurs secteurs sont fragiles et cela vient réduire nos efforts collectifs pour améliorer la situation.

De plus, il est déplorable que cette décision touche encore une fois les régions. Ces dernières ont d'importants défis à relever en termes de besoin de main-d'œuvre et tous les moyens pour promouvoir la formation professionnelle, les métiers non traditionnels et la présence des femmes dans les sciences sont nécessaires. Le prétexte qu'il n'y a plus de directions régionales du ministère pour assurer la coordination du concours est vraiment faible. Le gouvernement fait la démonstration qu'à trop vouloir se précipiter dans des compressions visant à faire des économies discutables, il n'est pas en mesure d'en évaluer correctement les effets, notamment dans ce cas-ci, sur les femmes et les besoins de main-d'œuvre en région.

La CSQ est partenaire du concours *Chapeau, les filles!* depuis 1998. En effet, dans le cadre du prix Persévérance, elle remet, année après année, trois bourses à trois étudiantes de la formation professionnelle, technique et universitaire et n'a pu s'exprimer sur l'abolition du volet régional du concours par le ministère. Depuis plus de 15 ans, ce dernier permet aux partenaires du milieu de l'éducation de travailler ensemble et de se concerter pour

promouvoir la formation professionnelle et les métiers non traditionnels chez les filles et les femmes. C'est une véritable perte encore une fois.



UNE PHOTO QUI EN A FAIT BONDIR PLUS D'UN!



Plusieurs enseignants ayant reçu un courriel avec cette photo ont été choqué et en ont questionné la pertinence. Bien sûr, que M. Couillard vante la gestion décentralisée de la commission scolaire peut paraître flatteur, mais dans un contexte de compressions budgétaires, il semble que cette question ne soit pas une prérogative. Parler de gestion est une chose, valoriser l'éducation en est une autre. Est-ce que M. Bergeron a profité de cette rencontre pour demander au ministre de cesser les coupes en éducation et de faire de celle-ci une véritable priorité nationale? Ensuite, dans un contexte où des fusions de commissions scolaires seront imposées, on se demande s'il a saisi l'occasion pour rappeler au premier ministre que le travail d'analyse avait déjà été fait par les deux commissions scolaires du Lac St-Jean et que les résultats de celle-ci ne leur a pas indiqué que c'était la voie à poursuivre. Ce qui aurait été apprécié des enseignants, c'est de voir le premier ministre parler d'éducation et non d'un modèle administratif décentralisé et de savoir qu'ils ont une direction générale qui se tient debout pour défendre l'éducation publique avec conviction parce que souvent, ils ont l'impression d'être les seuls, à chaque jour, à porter l'école à bout de bras.



FORMULAIRE « COMPENSATION STAGIAIRE »

Vous avez eu un ou une stagiaire en hiver 2015? Il est maintenant possible de reporter des jours de compensation pour l'automne 2015. Vous devez transmettre le formulaire dûment complété à Madame Audrey Piquette, par courrier interne au centre administratif de Dolbeau-Mistassini ou par courriel (piquettea@cspaysbleuets.qc.ca) ou par télécopieur au 418 276-8900 **avant le 29 mai 2015.**

Les règles d'encadrement des stagiaires sont désormais disponibles sur le site Internet du SELH (CSQ) sous l'onglet comité.



Formulaire « COMPENSATION STAGIAIRE »



STAGE HIVER 2015

Je souhaite prendre ma compensation :

- En temps** (3,5 jours) Nombre de jours utilisés avant le 30 juin 2015 : _____ jours
Nombre de jours reportés à l'automne 2015 : _____ jours
(devront être utilisés au plus tard le 4 décembre 2015)
- En argent** (700 \$) Avant la semaine de relâche (**TRANSMETTRE LE FORMULAIRE AVANT LE 13 FÉVRIER 2015**)
 Avant la fin de l'année scolaire
- En temps ET en argent**
Nombre de jours utilisés en temps : _____ jours
Nombre de jours utilisés avant le 30 juin : _____ jours
Nombre de jours reportés à l'automne 2015 : _____ jours
(devront être utilisés au plus tard le 4 décembre 2015)
- Nombre de jours remboursés en argent : _____ jours
 Avant la semaine de relâche Avant la fin de l'année scolaire
(**TRANSMETTRE LE FORMULAIRE AVANT LE 13 FÉVRIER 2015**)

Transmettre le formulaire dûment complété à Mme Audrey Piquette par courrier interne (centre administratif de Dolbeau-Mistassini), par courriel (piquettea@cspaysbleuets.qc.ca) ou par télécopieur (418 276-8900).

AVANT LE 29 MAI 2015

Nom de l'enseignante ou de l'enseignant

Signature

École

Date